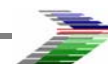


TABLES DES MATIERES

I	GRENIER COMMUNAUTAIRE VILLAGEOIS (GCV)	3
I.1.	PHASE DE CREATIONS.....	4
I.1.1.	POLITIQUE DE PADANE EN MATIERE DE GCV	4
I.1.2.	LA CREATION DE GCV VUE PAR LES BENEFICIAIRES	5
I.2.	LES GROUPEMENTS EN ACTIVITES	5
I.2.1.	LES ACTIVITES DES GCV.....	5
I.2.2.	LES IMPACTS RESSENTIS PAR LES MEMBRES.....	6
I.2.3.	LES PRINCIPALES CONTRAINTES RESSENTIES PAR LES MEMBRES	6
I.2.4.	LES APPUIS PADANE.....	7
I.2.5.	ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES.....	7
I.3.	SITUATION ACTUELLE DES GCV	7
I.4.	PERSPECTIVES.....	8
II	ASSOCIATION DE GESTION DE TERROIR (AGT)	10
II.1.	PHASE DE CREATIONS.....	11
II.1.1.	POLITIQUE DE PADANE EN MATIERE DE AGT	11
II.1.2.	LES AGT VUS PAR LES BENEFICIAIRES.....	12
II.2.	LES GROUPEMENTS EN ACTIVITES	12
II.2.1.	LES ACTIVITES DES AGT	12
II.2.2.	LES IMPACTS RESSENTIS PAR LES MEMBRES.....	13
II.2.3.	LES PRINCIPALES CONTRAINTES RESSENTIES PAR LES MEMBRES.....	13
II.2.4.	LES APPUIS PADANE.....	13
II.2.5.	ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES.....	15
II.3.	LA SITUATION ACTUELLE DES AGT	15
II.4.	PERSPECTIVES.....	16
III	ASSOCIATIONS ECONOMIQUES FEMINIQUES (AEF).....	17
III.1.	PHASE DE CREATIONS.....	18
III.1.1.	POLITIQUE DE PADANE EN MATIERE DE AEF	18
III.1.2.	LES AEF VUES PAR LES BENEFICIAIRES	18
III.2.	LES GROUPEMENTS EN ACTIVITES	19
III.2.1.	LES ACTIVITES DES AEF	19
III.2.2.	LES IMPACTS RESSENTIS PAR LES MEMBRES.....	19
III.2.3.	LES PRINCIPALES CONTRAINTES RESSENTIES PAR LES GROUPEMENTS	19
III.2.4.	LES APPUIS PADANE.....	19
III.2.5.	ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES.....	20
III.3.	LA SITUATION ACTUELLE DES AEF	20
III.4.	PERSPECTIVES.....	21
IV	ASSOCIATIONS DES USAGERS DES PISTES (AUP).....	22
IV.1.	PHASE DE CREATIONS.....	23
IV.1.1.	POLITIQUE DE PADANE EN MATIERE DE AUP	23
IV.1.2.	LES AUP VUES PAR LES BENEFICIAIRES.....	24
IV.2.	LES AUP EN ACTIVITES.....	24
IV.2.1.	L'ORGANISATION DES AUP.....	24
IV.2.2.	LES CAPACITES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES DES AUP	24
IV.2.3.	AUTONOMIE FINANCIERE	25
IV.2.4.	LES PRINCIPALES CONTRAINTES RESSENTIES PAR LES GROUPEMENTS	26
IV.2.5.	LES APPUIS PADANE.....	26
IV.2.6.	ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES.....	26
IV.3.	PERSPECTIVES.....	27



I GRENIER COMMUNAUTAIRE VILLAGEOIS (GCV)

I.1. PHASE DE CREATIONS

I.1.1. POLITIQUE DE PADANE EN MATIERE DE GCV

Le projet PADANE a pour objectif global d'améliorer les niveaux de vie des petits producteurs en milieu rural, en particulier des populations les plus pauvres, grâce à l'augmentation des revenus des ménages, l'évolution de la disponibilité de services socio-économiques de base, et l'amélioration de ces services.

Dès le départ, le projet a prévu, parmi ses activités, la création et fonctionnalisation de GCV. Le projet entendait mettre à profit les expériences positives dans d'autres régions de Madagascar et même d'autres pays en voie de développement, sur la contribution des GCV dans les programmes de sécurité alimentaire.

L'approche GCV consiste à organiser les producteurs, et notamment de paddy, à stocker et commercialiser en commun leurs produits. L'objectif est d'éviter la vente à faible prix, pratiquée par les producteurs les plus vulnérables, durant la période d'après récolte. Ces mêmes producteurs sont obligés d'acheter les paddy, à prix fort, durant la période de soudure. Le rôle des GCV est de stocker les produits pour ne pas les vendre juste après la période de récolte quand les prix sont encore faibles. Les fonds disponibles au niveau des GCV sont utilisés pour aider les producteurs les plus vulnérables et pour les permettre de passer les périodes d'après récolte sans être obligés de tout vendre.

Les fonctions des GCV vues par le projet sont les suivantes :

- constituer un stock de sécurité, mobilisable en saison de pluies ;
- produire des impacts sur les cours en limitant les spéculations.

Ces GCV nécessitent deux sources de financement pour :

- la construction des greniers ;
- la constitution du stock.

Le projet entendait intervenir en réalisant les tâches suivantes :

- constituer les groupements ;
- réaliser la formation des responsables ;
- soutenir la réflexion pour déterminer les modalités d'approvisionnement du grenier ;
- co-financer à parts égales la construction du magasin de stockage et l'acquisition de petits matériels pour le fonctionnement des GCV ;
- encourager la formation de fonds d'épargne auprès des caisses mutuelles.

Les objectifs du départ comme ils sont définis dans le Rapport Pré-Evaluation (RPE) étaient de créer et opérationnaliser 85 GCV. Ces objectifs ont été revus à la baisse, à la RMP, à seulement 60 GCV pour une adhésion totale de 3000 membres.

A part la création de nouveaux groupements, le projet visait les GCV déjà existants pour leur donner des appuis et les fonctionnaliser. Un certain nombre de GCV (11%) cumule le statut de GCV et AUE.

Le tableau suivant donne la réalisation du projet en matière de création et de fonctionnalisation de GCV :



	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAL
Nombre de groupement créé	2	14	33	9	2	60
Membres adhérents	112	408	593	261	96	1470
Nombre de crédits octroyés	63	169	386	94	22	
Montant de crédits (X 1000 AR)	3.482	12.587	28.894	3.987	19.000	

I.1.2. LA CREATION DE GCV VUE PAR LES BENEFICIAIRES

Le PADANE n'était pas le pionnier en matière de création de GCV dans la région de SAVA. Des projets comme le FID ont déjà sensibilisé les producteurs de cette région en créant des GCV, avec pour certains, des appuis directs en matière de construction de grenier.

Ainsi, pour certains producteurs, la notion et l'approche GCV ne leur étaient plus étrangères à l'époque où le projet a réalisé la phase de sensibilisation. Les producteurs convaincus de l'efficacité du système se sont intégrés de leur propre chef en espérant tirer des avantages réels de ces groupements.

Les bénéficiaires attendaient des GCV les impacts suivants :

- trouver au niveau des GCV, des produits (paddy) à acheter à prix raisonnables durant les périodes de soudures ;
- pouvoir stocker une partie des produits auprès des GCV, après la récolte et ne pas obliger de les vendre à perte.

Les producteurs attendaient surtout du projet de :

- apporter des appuis techniques et financiers sur la construction des greniers ;
- apporter des appuis organisationnels et financiers sur la constitution et gestion des stocks.

Une proportion non négligeable des producteurs sensibilisés n'était cependant pas, tout à fait convaincue de l'efficacité du système et le niveau d'intégration était faible.

Ainsi en 2001 (RMP), un taux d'adhésion de 24 membres par groupes a été atteint ce qui est assez loin du chiffre de 55 avancé comme objectif de départ.

I.2. LES GROUPEMENTS EN ACTIVITES

I.2.1. LES ACTIVITES DES GCV

Ne se limitant pas à l'approche purement GCV, les membres de ces groupements ont étendu leurs activités à d'autres aspects touchant la production rizicole ou non rizicole et la commercialisation.

On a recensé chez les GCV les activités suivantes (liste non exhaustive) :

- production de riz en commun sur des parcelles nouvellement aménagées ;
- adoption des techniques agricoles modernes (SRI, SRA, utilisation de semence améliorée, etc.) ;
- culture de contre-saison (arachide) ;
- stockage en commun des paddy ;
- commercialisation de produits agricoles, paddy et même parfois vanille ;
- utilisation de crédit OTIV pour s'acheter du paddy à revendre plus tard ;



- gestion et entretien de puits construits par le PADANE.

Chaque GCV possède des silos soit en dur soit de simple local. Les produits stockés proviennent de plusieurs sources :

- des membres, comme produits à stocker ;
- des membres, comme participation au groupement ;
- produits achetés par le groupement.

La première fonction des GCV est le stockage de produits. Les membres donnent à stocker une partie de leurs productions, le groupement assure la gestion des stocks et redistribue les produits durant la période de soudure.

La commercialisation des produits stockés est réalisée pour amortir les effets de la période de soudure. Les membres ont accès prioritaire aux produits en bénéficiant des prix d'achat préférentiels, inférieurs à ceux pratiqués aux non membres.

Certains GCV ont même atteint un niveau supérieur en ayant réussi à mettre en place et à faire fonctionner un système d'épargne commune, permettant aux membres de faire face, plus efficacement, aux périodes de soudure.

Le financement des GCV provient de deux sources différentes :

- crédit alloué par l'OTIV ;
- cotisation des membres en numéraires et en nature (paddy).

Les utilisations des fonds des GCV sont, principalement, les suivantes :

- achat de paddy à revendre durant la période de soudure ;
- remboursement des crédits OTIV ;
- épargne interne pour subvenir aux besoins des membres les plus nécessiteux.

I.2.2. LES IMPACTS RESSENTIS PAR LES MEMBRES

Comme principaux impacts, les membres des GCV ont particulièrement apprécié :

- l'allègement des périodes de soudure ;
- la possibilité de différer les ventes des produits et de bénéficier des meilleurs prix ;
- les expériences personnelles en matière de vie en groupement ou même de direction de groupements.

I.2.3. LES PRINCIPALES CONTRAINTES RESSENTIES PAR LES MEMBRES

Les contraintes diffèrent d'un groupement à l'autre mais d'une manière générale, elles concernent les points suivants :

- la construction et entretien de greniers (le projet, contrairement à ce qui est prévu et promis, n'a pas contribué à la construction de greniers) ;
- le remboursement des crédits OTIV (surtout à partir de 2004) ;
- des problèmes de gestion internes (détournement de fonds, ventes clandestines de produits, etc.) ;
- produits (paddy) peu abondants à cause d'un certain désintéressement de la population locale par rapport aux activités rizicoles.



I.2.4. LES APPUIS PADANE

Le projet PADANE, par l'intermédiaire de ses composantes AGR et FR a apporté les appuis suivants :

- création des groupements :
 - o sensibilisation ;
 - o constitution ;
 - o formalisation.

- formation des bénéficiaires sur les thèmes suivants :
 - o principes associatifs ;
 - o gestion des groupements ;
 - o gestion financière et tenue des comptes ;
 - o diagnostic et évaluation participative ;
 - o préparation, élaboration et gestion PTBA.

- facilitation d'accès au crédit rural, par l'octroi de crédits OTIV.

Le projet, contrairement à ce qu'il a prévu dans le RPE, n'a pas contribué à la construction de greniers, malgré les promesses formulées lors de la phase de sensibilisation.

Les principales contraintes vécues par le projet dans la constitution des GCV sont en liaison avec le désintéressement des producteurs par rapport à ce type de groupement. En effet, les années 1999 à 2003 étaient marquées par des hausses incessantes du prix de la vanille. Ainsi, les producteurs disposaient d'un niveau financier assez élevé leur permettant d'acheter des paddy à prix élevé et de ne pas ressentir de besoin réel en matière de GCV.

I.2.5. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES

Les forces du système adoptées sont liées aux éléments suivants :

- ligne de crédit OTIV permettant aux GCV de développer rapidement leurs activités ;
- mise à profit des acquis des GCV déjà existants.

Les faiblesses du système adoptées sont liées aux éléments suivants :

- peu de maturité dans le remboursement des dettes auprès de l'OTIV ;
- mauvaise mentalité de certains responsables ;
- difficulté technique pour les GCV qui ne disposaient pas de leur propre grenier ;
- contraintes liées à la conjoncture économique fortement dominée par la vanille, entraînant un certain désintéressement de la population par rapport aux activités des GCV.

I.3. SITUATION ACTUELLE DES GCV

Les appuis apportés par le projet aux GCV se faisaient de plus en plus rares à partir de 2003. Les GCV n'ont plus vraiment bénéficié d'appuis organisationnels depuis cette période et la relation avec le projet s'est limitée au niveau de l'OTIV.

Actuellement, deux cas de figures se présentent parmi les GCV :



- GCV qui restent fonctionnels (environ 20%).

Les GCV qui restent encore fonctionnels sont ceux qui ont réussi à tirer partie des crédits accordés par l'OTIV. Ils ont acheté des paddy à partir des crédits obtenus, les stockaient et les vendaient durant les périodes de soudures. Ils ont remboursé par les recettes de vente les crédits, et épargné les bénéfices restants. Ils continuaient le cycle avec des crédits de montant toujours plus élevés tout comme les bénéficiaires et l'épargne.

Ces GCV continuent de fonctionner et certains ont même atteint un certain niveau d'autonomie financière et envisagent de ne plus faire de crédit auprès de l'OTIV. Les bénéficiaires constitués leur serviront de capital.

- GCV qui ne sont plus fonctionnels (environ 80%)

Plusieurs raisons ont provoqué la mise en veilleuse de ces GCV mais les plus importantes sont liées aux problèmes de remboursement des crédits OTIV, de gestion interne et de vétusté ou dégradation des infrastructures (greniers).

Ces GCV ne fonctionnent plus et les membres ne sont plus majoritairement motivés. Ceux qui déclarent encore être motivés à relancer les groupements conditionnent cette relance par des appuis du projet PADANE 1) pour régler leur problème de remboursement de dettes 2) pour financer la construction de greniers et 3) pour restructurer le groupement.

I.4. PERSPECTIVES

Les GCV ont produit certains impacts sur la population des localités sur lesquelles ils sont installés en allégeant les périodes de soudure, en améliorant autant la disponibilité que l'accessibilité des paddy (prix moins chers). Pour la lutte contre l'insécurité alimentaire et pour un réel développement du secteur agricole (rizicole plus particulièrement) les GCV ont leur rôle à jouer.

Cette période d'après projet, marquée par une certaine relance du secteur rizicole et un certain retrait du secteur vanille sur l'échiquier économique de la région est une période favorable à la remise en rail du système GCV.

On a constaté que pour certains GCV, le système PADANE a marché très fort. Les appuis donnés aux groupements leur ont permis de gérer efficacement les crédits alloués et de les faire fructifier, tout en assurant son rôle dans le stockage et commercialisation de paddy.

Les GCV qui restent fonctionnels nécessitent encore un certain appui organisationnel pour s'assurer de leur pérennité. Ces appuis sont à mener au niveau structurel mais aussi au niveau gestion comme la programmation des travaux de maintenance ou d'investissement pour la construction de nouveaux greniers.

Pour ceux qui ne sont plus fonctionnels, des appuis organisationnels nécessitent d'être apportés si leur problème relève réellement de cet aspect. Pour ceux qui ont des problèmes avec l'OTIV, les appuis doivent se limiter à des conseils sur la façon dont ils doivent opérer pour rembourser leurs dettes. Les aides ou interventions directes sont à éviter strictement.



Les autorités régionales peuvent encore intégrer une partie des GCV créées par le projet dans leur programme de développement et de sécurité alimentaire. Ils ont besoin, pour cela, de réaliser des diagnostics organisationnels exhaustifs et d'apporter des appuis en liaison avec la situation de chaque groupement.

Les efforts du projet dans la constitution et fonctionnalisation de GCV ne sont pas vains. Les appuis apportés laissent encore leur trace sur de nombreux membres ou ex-membres. Les programmes de développement agricole et de sécurité alimentaire opérant dans la région gagneraient à passer par les GCV créés par le projet.



II ASSOCIATION DE GESTION DE TERROIR (AGT)

II.1. PHASE DE CREATIONS

II.1.1. POLITIQUE DE PADANE EN MATIERE DE AGT

La zone du PADANE, tout comme l'ensemble du littoral est, est marquée par une forte pratique de culture sur brûlis ou « tavy ». La lutte contre ce fléau a été entamée depuis plusieurs années, mais les résultats obtenus étaient toujours maigres, par rapport aux investissements réalisés. Les investissements réalisés en restauration des sols et en végétalisation ou reboisement ne donneront aucun résultat pérenne que si les paysans ont la certitude de récupérer des fruits au travers de la sécurisation de la propriété foncière.

Le projet PADANE a ainsi élaboré un programme très ambitieux dont l'objectif est de créer 36 AGT regroupant 1100 personnes pour aménager des milliers d'hectares de tanety à titrer.

Procédure longue, les étapes suivantes ont été envisagées par le projet pour la mise en œuvre de ce programme :

- Phase de sensibilisation :
 - o Atelier de travail avec les acteurs potentiels concernés par l'opération ;
 - o Animation des paysans pour faire une auto-analyse de la situation des zones de tavy et information sur les possibilités d'attribution foncière et les méthodes de stabilisation à mettre en œuvre ;
 - o Constitution et enregistrement des groupes de base ;
 - o Identification des limites des parcelles par pré-bornage à effectuer par les paysans eux-mêmes.
- Phase de formalisation :
 - o Elaboration du statut et « dina » ;
 - o Enregistrement des groupements auprès des autorités compétentes.
- Phase de préparation :
 - o Introduction de la demande collective d'immatriculation auprès des services des domaines et topographiques ;
 - o Elaboration d'un cahier des charges de mise en valeur.
- Phase de réalisation :
 - o Respect des cahiers de charge de mise en valeur par les par les bénéficiaires ;
 - o Levés topographiques et reconnaissance cadastrale ;
 - o Approbation de la commission d'attribution et délivrance des titres.

Au départ, le projet a envisagé de tester ce programme sur un site pilote, avant de le dupliquer sur les autres sites.

Le programme étant très ambitieux, le projet, jusqu'en 2001, période de la revue à mi-parcours n'a connu aucun avancement notable, à part l'élaboration du plan d'aménagement sur le site pilote d'Androhofary.

A partir de la RMP, le projet a changé un peu de stratégie en voulant intégrer les activités de gestion de terroir aux activités des AUE. 15 sites d'intervention ont été ainsi choisis dans la RMP. Cette nouvelle stratégie vise à donner des formations et appuis spécifiques aux AUE pour leur permettre de mener à bien les opérations, incluant des activités



d'aménagement de terroir proprement dit et d'opération ODOC. Sur certains sites, des sensibilisations dans le but d'intégrer des usagers des bassins versants concernés, non membres des AUE initiales, ont été menées.

II.1.2. LES AGT VUS PAR LES BÉNÉFICIAIRES

Malgré des prises de consciences progressives sur le méfait de la dégradation de l'environnement en général et le tavy en particulier, les producteurs de la zone du PADANE ne sont pas encore convaincus de l'importance primordiale que relève l'aménagement du terroir.

La sensibilisation menée sur le site pilote d'Androhofary a pu mobiliser des centaines de paysans, à cause principalement du côté sécurisation foncière (ODOC). Le reste, préservation contre l'érosion, culture pérenne sur tanety et pâturage, n'intéressait que moyennement les producteurs.

Concernant les AUE doublées de AGT, les membres intégraient les groupements en priorité, à cause de l'aspect AUE. Néanmoins, ces producteurs n'étaient pas restés insensibles aux campagnes de sensibilisation menées par le projet concernant l'intégration des activités de préservation de bassins versants dans leurs activités. Jusqu'à l'achèvement du projet, étant donné qu'aucune activité d'envergure en matière d'aménagement du terroir n'a été menée, l'intégration des nouveaux membres aux associations n'a pas encore, réellement, eu lieu.

II.2. LES GROUPEMENTS EN ACTIVITÉS

II.2.1. LES ACTIVITÉS DES AGT

L'AGT Androhofary a été créée sur le site pilote du même nom, pour tester le programme de gestion de terroir. Avec neuf (9) comités ODOC prévus lors du montage initial, cet AGT comprend finalement deux (2) comités ODOC (Antsorolava et Androhofaribe). Les membres de l'AGT Androhofary ont reçu notification des cahiers de charges de mise en valeur, à partir du plan d'aménagement réalisé en 2001. Certains producteurs ont entrepris les travaux d'aménagement suivant ces cahiers de charge.

Les membres de cet AGT n'avaient cependant que très peu d'occasion d'œuvrer en groupe étant donné que les cahiers de charges ont été notifiés à titre individuel. Ainsi chaque producteur a réalisé en individuel ses travaux d'aménagement. Même en dehors des travaux d'aménagement, aucune activité collective tangible n'a été menée au niveau de cet AGT.

Par ailleurs, les activités de l'AGT ont été fortement perturbées par les cyclones qui ont ravagé à plusieurs reprises la région, entre 2002 et 2004.

Concernant les autres AGT (AUE doublée d'AGT) les activités, autres que celles relatives à la gestion des périmètres, ont touché des travaux de reboisement sur des parcelles de tanety de quelques hectares chacune. Les activités ont porté sur la plantation de 1000 à 2000 plants d'arbres ou de quelques centaines d'arbres fruitiers. Il s'agit pour la plupart de ces AGT d'une opération unique.



II.2.2. LES IMPACTS RESENTIS PAR LES MEMBRES

Les membres des AGT que ce soit celui d'Androhofary que les AUE doublées d'AGT n'ont ressenti aucun impact particulier de cette expérience.

Pour les membres de l'AGT Androhofary, c'est la déception qui prévalait après l'échec relatif de l'opération menée, pourtant, au bout de plusieurs années. Les tanety aménagés ont subi de dégradations importantes causées par les cyclones, et la délivrance des titres fonciers se faisait attendre.

Les membres des autres AGT n'ont pas, non plus, ressenti aucun impact tangible étant donné que les opérations ont été ponctuelles et que les impacts des opérations de protection de bassin versant, sans aménagement de parcelles de culture, ne se font sentir qu'au bout de plusieurs années, et si et seulement si, ces opérations sont menées à grande échelle, avec des suivis rigoureux.

Les impacts réels peuvent se résumer par l'assimilation par les membres de ces AGT des formations dispensées par le programme et notamment en matière de la préservation de l'environnement et des méfaits du phénomène de « tavy ».

II.2.3. LES PRINCIPALES CONTRAINTES RESENTIES PAR LES MEMBRES

Les membres de l'AGT Androhofary ont ressenti comme principales contraintes :

- les difficultés physiques à respecter les cahiers de charge ;
- les fréquents passages de cyclones qui ont fortement dégradé les sites aménagés ;
- la démotivation et désorganisation d'ensemble suite au retard qu'ont pris les opérations.

Les membres des autres AGT (AGT/AUE) ont ressenti l'insuffisance de l'appui du projet en matière de gestion de terroir et surtout le caractère trop ponctuel des activités menées.

II.2.4. LES APPUIS PADANE

Le projet PADANE a entrepris avec beaucoup d'enthousiasme la mise en œuvre de ce programme très ambitieux, dès 1998 par les activités suivantes :

- identification du site pilote ;
- formation et sensibilisation sur le site pilote ;
- délimitation préliminaire des parcelles (400 ha) et regroupement des bénéficiaires dans neuf (9) comités de gestion du terroir ;
- mise en place de pépinières villageoises et de parcelles de démonstrations ;
- préparation de l'opération ODOC par un pré-recensement exhaustif des bénéficiaires.

Une certaine impression de précipitation dans la confusion s'est, cependant, dégagée de ce démarrage des activités :

- aucune coordination réelle n'a eu lieu entre la composante AGR chargée de la constitution de l'AGT et la sous-composante DAT chargée de l'élaboration du plan d'aménagement ;
- les phases de formalisation et de préparation (élaboration du plan d'aménagement) n'ont pas encore été totalement achevées que certaines tâches



de la réalisation débutaient (levés topographiques).

Le plan d'aménagement et le respect par les bénéficiaires des cahiers des charges qui en découlait, constituent le principal objectif du programme et la délivrance de titres fonciers en est fortement conditionnée. Le plan d'aménagement sur le site d'Androhofary n'a été réalisé qu'en 2001, et les travaux d'aménagement proprement dits ont débuté tout de suite après, sous la supervision et l'appui continu du projet PADANE.

Des retards dans l'avancement des travaux d'aménagement et les dégâts importants apportés par les passages successifs de cyclones en 2003 et 2004 ont démotivé un grand nombre de bénéficiaires de l'opération. Pour ne pas léser totalement ceux qui ont mis d'effort dans ce programme, le projet PADANE a décidé d'attribuer certains titres, malgré le non respect des cahiers de charges, à des bénéficiaires ayant déjà atteint un niveau d'aménagement satisfaisant. 119 titres sont en cours de délivrance sur les 215 membres de l'AGT.

L'échec relatif de cette expérience n'a pas permis au projet de la dupliquer, comme il a été prévu, sur d'autres sites.

Les principales contraintes ayant conduit à cet échec sont liées surtout :

- au caractère trop ambitieux du programme ;
- au caractère innovant du programme autant du côté projet que du côté bénéficiaires qui a provoqué beaucoup de confusion dans la réalisation ;
- certain manque de coordination entre les différentes composantes du projet dans la mise en œuvre du programme ;
- les cyclones qui ont provoqué des dégâts importants sur la réalisation.

La réorientation décidée à la RMP, pour alléger le programme, a consisté à l'appliquer sur des bassins versants situés en amont de périmètres réhabilités par le projet. Le projet entendait se passer de la phase cruciale de sensibilisation, en profitant des acquis organisationnels des AUE, ayant déjà un certain degré de maturité et une meilleure cohésion.

Le projet a ainsi prévu à la RMP d'intervenir sur 15 sites. Pour sa réalisation, le projet a apporté les appuis suivants :

- Formation des bénéficiaires sur les thèmes suivants :
 - o Principes associatifs ;
 - o Gestion des groupements ;
 - o Gestion financière et tenue des comptes ;
 - o Diagnostic et évaluation participative ;
 - o Préparation, élaboration et gestion PTBA.
- Appui à la mise en place de centres de pépinière villageoise ;
- Fourniture de jeunes plants ;
- Elaboration de plans d'aménagement sur quatre (4) sites.

Les activités réalisées auprès de ces sites ont concerné la plantation, en une seule fois, de 1000 à 2000 plants d'arbres.

A noter que les objectifs du projet sur ces sites n'étaient pas de réaliser des activités de reboisement ponctuelles mais d'y appliquer son programme de gestion de terroir. Les contraintes rencontrées pour l'atteinte de cet objectif étaient les suivantes :

- les AUE doublées de AGT ont une taille trop petite pour réaliser la gestion de



- terroir sur une superficie de l'ordre de 35 ha par site ;
- les plans d'aménagement n'étaient réalisés que très tardivement, quelques mois avant l'achèvement définitif du projet.

II.2.5. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES

Les forces du système adoptées sont liées aux éléments suivants :

- programme intégré intéressant les producteurs par de nombreux aspects comme la possibilité de faire de cultures pérennes sur tanety et les titres fonciers ;
- intégration du service des domaines et topographie dans son exécution ;
- recours aux services de consultants indépendants pour la réalisation des plans d'aménagement ;
- mise à profit des acquis des AUE pour la réalisation des activités d'AGT (tous les AGT en dehors de celui d'Androhofary).

Les faiblesses du système adoptées sont liées aux éléments suivants :

- programme trop ambitieux très délicat à exécuter ;
- problèmes d'organisation d'ensemble entre les différentes parties prenantes ;
- retard dans certaines prises de décisions et d'application des plans opérationnels ;
- aléas climatiques apportant beaucoup de retard sur l'exécution et ayant causé beaucoup de dégâts sur les réalisations.

II.3. LA SITUATION ACTUELLE DES AGT

L'AGT Androhofary se trouve actuellement en état de veilleuse. Comme il a été déjà mentionné plus haut, ce groupement n'a pas réellement mené beaucoup d'activités communes. C'est au niveau des appuis, comme les formations apportées par le projet que les membres de ce groupement sont ensemble. Pour la réalisation des travaux d'aménagement chaque membre exécute ses parts à ses guises.

Le bureau de ce groupement ne fonctionnait pas comme tel, étant donné qu'aucune réunion ordinaire ou extraordinaire n'était prévue et tenue. Le groupement n'avait aucune ressource financière commune.

Vu l'échec des activités menées dans l'aménagement du bassin versant d'Androhofary et les déceptions qui en découlait, sans parler du retard dans la délivrance des titres fonciers, la plupart des membres de ce groupement n'éprouvent plus réellement, la motivation de mener d'autres actions dans le domaine de l'aménagement du terroir.

Les AGT/AUE, quant à eux, restent encore fonctionnels sous leur forme initiale et continuent à mener leurs activités d'AUE. Quant aux activités de gestion de terroir, les membres qui, pour la plupart, n'ont pas encore ressenti d'impacts importants des activités menées, attendent encore des appuis pour la poursuite des activités. Les dirigeants de ces groupements ont réitéré leur motivation à continuer ces activités si des projets concrets leur sont proposés. L'intégration réelle des nouveaux membres sur les quatre sites disposant de plan d'aménagement attend la relance des activités dans le domaine de la gestion de terroir.



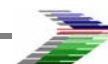
II.4. PERSPECTIVES

Quatre plans d'aménagement sont actuellement élaborés sur les sites respectifs de Beazafo, Marojao I & II, Tanambao et Maro Akoho. Les associations exploitant ces sites sont encore en pleine activité en tant qu'AUE et les membres sont encore solidaires. Les sensibilisations en matière de la gestion de terroir ont produit des impacts sur ces producteurs.

Néanmoins, procéder à des activités ponctuelles de reboisement et réaliser des travaux de gestion de terroir sur 35 ha ne sont pas le même. Les risques d'échec, à l'image de l'opération Androhofary, sont bien réels. Les acquis organisationnels de ces groupements et les plans d'aménagement déjà élaborés sont des atouts à ne pas négliger dans une optique de poursuite d'opération de gestion de terroir. Il faut, cependant, tirer la leçon du passé et de ne pas trop se précipiter dans une opération trop ambitieuse.

Il est suggéré, pour la structure de relève (région ou commune) de refaire un diagnostic complet auprès des groupements intéressant les quatre plans d'aménagement, et de les revoir en détails de façon totalement participative avec les producteurs. Le plan opérationnel sera également réalisé participativement, en incluant l'opération ODOC qui est une mesure d'accompagnement primordiale.

Pour ce qui est d'Androhofary, un diagnostic complet serait également nécessaire surtout du point de vue organisationnel, motivation des producteurs et faisabilité technique de l'aménagement. C'est seulement, à partir de ce diagnostic qu'un plan de relance pourrait être élaboré.



III ASSOCIATIONS ECONOMIQUES FEMININES (AEF)

III.1. PHASE DE CREATIONS

III.1.1. POLITIQUE DE PADANE EN MATIERE DE AEF

Les AEF sont des associations créées pour mener des Activités Génératrices de Revenu pour Femmes (AGRF). Le principe général est de permettre aux femmes d'avoir des possibilités de financement pour la création et le développement d'activités génératrices de revenu, par l'intermédiaire d'une ligne de crédit spéciale alloué aux membres des groupements de femmes.

L'appui aux AEF n'a pas été prévu dans le RPE mais initié à partir de l'année 2000, suite à la forte demande émanant des groupes de femmes de la région, à cause des sinistres causés par des cyclones.

A travers ces activités, la composante vise à :

- développer les initiatives des femmes ;
- accompagner les groupements de femmes dans les démarches de financement de leurs activités économiques ;
- accroître la contribution des femmes dans les démarches de financement de leurs activités économiques.

Les actions menées par le projet sont les suivantes :

- élaboration de la stratégie au niveau des composantes concernées (AGR et FR) ;
- validation de la stratégie auprès de l'OTIV et des bénéficiaires potentiels ;
- accompagnement des groupements dans les démarches de financement ;
- suivi des activités.

Les activités de création d'AEF ont débuté dans le district d'Antalaha, avec les résultats suivants :

	2000	2001
Nombre d'AEF créée	37	-
Nombre de membres	185	-
Nombre de crédit octroyé	160	188
Montant de crédit octroyé (X 1000 AR)	29.480	29.550

La RMP de 2001 a prévu d'étendre cette expérience aux deux autres districts couverts par le projet (Sambava et Vohémar). Les objectifs étant d'arriver à un total de 75 AEF avec 1500 membres bénéficiaires. Ces objectifs ne seront pas atteints à cause surtout de l'évènement 2002 qui a ralenti les activités et découragé les groupements.

III.1.2. LES AEF VUES PAR LES BENEFICIAIRES

L'initiative de la création d'AEF revenait en partie aux bénéficiaires mêmes de la région d'Antalaha qui ont saisi l'opportunité que le projet pourrait leur apporter en terme d'appuis à des activités génératrices de revenu. De nombreuses demandes d'appui étaient ainsi acheminées au bureau du projet par l'intermédiaire de certains Maires.

Le projet ayant étudié ces demandes ont décidé d'organiser les femmes et de leur proposer un système de financement via la caisse OTIV.

Les femmes ne se faisaient pas prier pour intégrer les groupements constitués. La plupart



de ces femmes ont mis beaucoup plus d'intérêt aux possibilités de bénéficier de financements qu'aux activités communes qu'elles auraient pu organiser au niveau des groupements.

III.2. LES GROUPEMENTS EN ACTIVITES

III.2.1. LES ACTIVITES DES AEF

Les AEF n'avaient pas réellement mené d'activités communes. Chaque membre a profité des crédits alloués pour mener des activités génératrices de revenu, principalement des petites activités commerciales. Chaque membre se charge elle-même du remboursement des crédits obtenus. Les membres des associations payaient cependant de cotisations à utiliser surtout, pour la prise en charge des événements sociaux se produisant chez les membres.

Les AEF n'étaient donc pas réellement des groupements de producteurs, dans le sens, produire et développer ensemble. La cohésion entre les membres est surtout dictée par la mentalité malgache axée sur le « fihavanana ».

III.2.2. LES IMPACTS RESENTIS PAR LES MEMBRES

Les impacts ressentis par les bénéficiaires durant les années d'activités des groupements sont principalement liés aux revenus apportés par les activités. Ces impacts étaient pour beaucoup trop limités et peu sont celles qui ont pu continuer les activités après l'arrêt des appuis apportés par le projet.

D'une manière générale, les femmes bénéficiaires ont utilisé une partie des bénéfices obtenus de ces activités à contribuer aux dépenses courantes des ménages. L'autre partie est réservée pour assurer le remboursement des crédits indexés d'intérêts. Rares sont celles qui ont pu mettre quelque chose de coté et réinvestir après.

III.2.3. LES PRINCIPALES CONTRAINTES RESENTIES PAR LES GROUPEMENTS

Les principales contraintes ressenties par les femmes membres sont liées surtout :

- au stress apporté par l'obligation de rembourser les dettes ;
- aux difficultés à faire une gestion financière indépendante du budget de ménages ;
- les différents aléas, politiques, économiques et climatiques.

III.2.4. LES APPUIS PADANE

Le projet a apporté de nombreux appuis durant les trois années où il a réalisé les appuis aux Associations Economiques Féminines. Ces activités concernaient surtout les points suivants :

- sensibilisation et constitution des groupements ;
- appuis consistant à dispenser les formations suivantes :
 - o principes associatifs ;
 - o gestion des groupements ;
 - o gestion financière et tenue des comptes.

Le projet, outre les 37 associations constituées avant la RMP dans le district d'Antalaha, a prévu d'étendre ces activités aux deux autres districts, pour arriver à un nombre total de



75 groupements.

En 2002, le projet a identifié 12 autres groupements totalisant 78 membres. Ces groupements n'avaient jamais, cependant eu l'occasion de bénéficier de la ligne de crédit prévue à cause surtout de la crise socio-politique de l'année 2002 qui a tout freiné. En 2003, vu les retards accumulés par les autres composantes, les AEF étaient quelque peu laissées de côté et le projet a mis tous ses efforts sur les autres composantes.

Les activités réelles du projet en matière d'appui aux AEF n'ont pu reprendre après cette halte forcée en 2002. Certaines femmes membres des AEF ont pu continuer après, à bénéficier des crédits OTIV, par le volet « caisse féminine » de cette organisation.

III.2.5. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES

Les forces du système adoptées sont liées aux éléments suivants :

- approche très intéressante en matière de lutte contre la pauvreté, consistant à appuyer les femmes à contribuer davantage aux ressources financières des ménages ;
- ligne de crédit spéciale que les femmes ont pu exploiter directement.

Les faiblesses du système adoptées sont liées aux éléments suivants :

- activités commerciales privilégiées par la plupart des bénéficiaires, contribuant peu au développement réel et peu pérennes ;
- insuffisance des suivis apportés par le projet aux activités des bénéficiaires ;
- difficulté à réaliser une véritable gestion financière indépendante ;
- peu d'activités communes menées par les membres.

III.3. LA SITUATION ACTUELLE DES AEF

Les activités de la plupart des membres des AEF, ayant bénéficié de la ligne de crédit spéciale fournie par le projet ont presque toutes cessé après le remboursement des derniers crédits obtenus. Le problème est lié à la rentabilité réelle des activités réalisées ainsi qu'à des difficultés de gestion rencontrées par les exploitants, ne leur permettant pas de réaliser une gestion financière indépendante du budget du ménage.

Des rares bénéficiaires ont pu continuer leurs activités et rester jusqu'à maintenant membre de l'OTIV, en bénéficiant d'un volet spécial dénommé « caisse féminine ».

Les groupements, qui n'ont rien entrepris comme activités communes tangibles, n'existent plus que sur le papier, ou sous sa forme primitive dont la cohésion est assurée par l'esprit du « fihavanana » que par autre chose.

Le projet n'apportait plus d'appuis ces dernières années et les membres des AEF n'éprouvent plus réellement le besoin.



III.4. PERSPECTIVES

Si les objectifs sont réellement de développer des activités génératrices de revenu auprès des groupements féminins, l'approche suivie par le projet n'était pas, nécessairement, la bonne.

Premièrement, le domaine d'activités choisies par les femmes membres de procéder à des activités commerciales n'était pas le plus opportun pour un développement d'activités pérennes.

Par ailleurs, le projet n'a, probablement, pas organisé les membres à entreprendre des activités communes. La pérennité des groupements et des activités menées dépend beaucoup, cependant, de la cohésion de groupe par l'importance des activités menées en commun.

Le développement d'activités artisanales ou agricoles communes serait probablement plus opportun. Le projet aurait pu apporter les appuis suivants :

- identification de l'activité artisanale ou agricole en partant d'un diagnostic portant sur la faisabilité technique, sociale et économique pour différents types d'activités ;
- appui organisationnel approfondi des groupements ;
- formation technique axée sur l'exécution des différentes tâches liées à l'activité choisie ;
- appui à l'acquisition des matériels nécessaires ;
- appui financier par une ligne de crédit spéciale ;
- suivi et appui à la commercialisation des produits.

Il est clair qu'un programme selon l'approche ci-dessus relève d'une composante à part entière et donc d'un poste budgétaire spécial qui n'a pas été prévu dans le cadre du projet. Les activités menées par le projet dans le domaine des activités de femmes sont celles qu'il a pu réaliser en marge de ses activités courantes, sans remettre en cause le montage initial du projet.

Certains groupements AEF continuent d'exister, même s'ils restent actuellement peu actifs. Les autres projets oeuvrant dans la région, s'ils entendent œuvrer pour le développement des activités des femmes, pourront toujours partir de ces groupements existants. Des diagnostics approfondis et une nouvelle approche dans la sensibilisation, l'organisation et la mise en œuvre des activités sont cependant nécessaires pour que les groupements puissent réellement jouer leur rôle dans le développement pérenne d'activités génératrices de revenus.



IV ASSOCIATIONS DES USAGERS DES PISTES (AUP)

IV.1. PHASE DE CREATIONS

IV.1.1. POLITIQUE DE PADANE EN MATIERE DE AUP

La pérennisation des infrastructures réhabilitée fait partie intégrante des objectifs de la composante infrastructure routière. Les AUP sont créées dans l'objectif de prendre en charge la gestion et entretien des pistes par les populations concernées. Le projet apporte principalement son appui pour que ces groupements dispose d'un plan d'autofinancement ainsi que d'une autonomie organisationnelle.

D'un point de vue purement institutionnel, les communes sont les maîtres d'ouvrages des routes rurales, et la gestion et entretien de ces routes leur reviennent. Les communes ne sont, cependant, pas, pour la plupart, suffisamment organisées pour assumer cette responsabilité.

L'intégration des AUP aux structures des communes crée souvent de confusions et de problèmes d'intégration budgétaire de l'entretien des routes au budget communal. La politique du projet en matière d'AUP consiste donc à constituer des AUP totalement indépendantes des autorités communales.

Le projet a mis l'accent sur les objectifs suivants en ce qui concerne l'appui à la constitution et fonctionnalisation des AUP :

- renforcer les capacités socio-organisationnelles, techniques et financières des AUP dans la gestion et entretien des pistes réhabilitées ;
- développer la collaboration étroite entre les entités concernées (associations, autorités locales, opérateurs économiques) pour le partage de responsabilités et des coûts au niveau de la gestion et entretien de la piste.

Les principales phases d'intervention sont les suivantes :

- information et animation des bénéficiaires sur l'organisation à mettre en place pour la gestion et l'entretien des pistes ;
- structuration des usagers et formalisation ;
- formation des membres de bureau ;
- appui à la mobilisation pour la contribution aux travaux ;
- réflexion sur le mode de financement des entretiens et implication des structures communales et des opérateurs économiques.

Dans un premier temps, au moment de l'exécution des travaux, la question de financement des associations était au centre des discussions. La première approche visant à collecter de cotisations auprès des bénéficiaires et de négocier une certaine contribution de la part des opérateurs économiques et des communes n'a pas réellement marché. Le projet a ainsi axé le mode de financement sur le système de péage.

En 1999, le projet a envisagé d'intervenir dans une première phase, sur huit (8) axes routiers. Les huit (8) AUP ont été identifiées, constituées et formalisées en cette année. Après la RMP qui a vu l'abandon de cinq (5) axes sur les huit (8) de cette première vague, le projet a accentué ses efforts sur les trois (3) AUP restantes. Deux (2) AUP sur les trois (3) sont réellement fonctionnelles, celles dont les travaux ont pu aboutir.



IV.1.2. LES AUP VUES PAR LES BÉNÉFICIAIRES

Les projets de réhabilitation et de construction d'infrastructures routières sont toujours très bien accueillis par les bénéficiaires. Ils se sentent fortement concernés et s'organisent et répondent très vite aux sensibilisations et mobilisations.

Ainsi, même avant l'intervention du projet PADANE, certains bénéficiaires se sont mobilisés d'eux-mêmes pour la prise en charge de petits travaux d'entretien sur les axes routiers. Ces bénéficiaires ont très bien accueilli les campagnes de sensibilisation et les appuis apportés par le projet.

Le financement des AUP a toujours posé de problèmes en début d'intervention, quand les pistes n'étaient pas encore réhabilitées. Néanmoins, certaines AUP ont réussi, par le biais des cotisations, à collecter une certaine somme qu'elles ont mis dans des comptes OTIV.

IV.2. LES AUP EN ACTIVITÉS

IV.2.1. L'ORGANISATION DES AUP

Le projet PADANE a apporté des appuis substantiels concernant l'organisation des AUP, pour s'assurer qu'elle réponde aux objectifs et à la philosophie AUP et qu'elle ait une bonne intégration sociale.

La structure des AUP présente un bureau d'exécution dont les membres sont élus en assemblée générale. Les membres des AUP sont désignés par fokontany concernés à raison de trois (3) personnes par fokontany :

- les présidents des fokontany ;
- deux membres dont un opérateur économique et un agriculteur.

Les autorités communales ne sont pas membres et aucun de ses représentants ne siège aux bureaux des AUP.

Les AUP engagent des gardes barrières qui sont rémunérées mensuellement et qui se chargent de la gestion des barrières pour le péage et pour le respect des barrières de pluies.

IV.2.2. LES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES DES AUP

Les différents critères suivants ont été choisis pour évaluer les capacités organisationnelles et techniques des AUP :

- La gestion des barrières :

Plusieurs éléments sont vérifiés pour apprécier la qualité de gestion des barrières. Les plus importants sont :

- la présence permanente de gardiens de barrières ;
- l'existence d'un système de tarification de péage validé en assemblée générale et affiché à chaque guérite ;
- l'existence d'écriteau précisant le numéro de l'arrêté autorisant le péage ;
- l'existence de tickets prénumérotés et cachetés, avec souche.

Les deux AUP fonctionnelles répondent toutes aux éléments précédents et présentent donc un niveau de gestion de barrières acceptables.



- La gestion financière :

- possession de compte OTIV ou bancaire ;
- existence de cahier d'enregistrement de recettes vérifiées périodiquement
- existence de procédure de sortie d'argent et enregistrement des dépenses sur un cahier, vérifié périodiquement ;
- existence de budget annuel prévisionnel, validé en AG ;
- calcul et présentation des bilans en AG.

Les deux AUP fonctionnelles répondent toutes aux éléments précédents sauf en ce qui concerne le budget prévisionnel que seul l'AUP Ampanefena – Befandriana élabore annuellement.

- La gestion technique des travaux d'entretien :

- existence et suivie de programme annuel d'entretien ;
- existence d'un mode d'organisation formel sur la réalisation de ces activités ;
- existence de cantonniers ;
- capacité technique à évaluer les besoins financiers pour les entretiens périodiques et à formuler les requêtes auprès des organismes de financement comme le FER.

Seule l'AUP Ampanefena – Befandriana élabore et respecte annuellement un programme d'entretien annuel. Elle a de contrats d'entretien avec des tâcherons locaux. L'AUP Farahalana – Marojala a la capacité de réaliser des requêtes de financement pour les travaux d'entretien lourds. Aucun cantonnier n'est engagé sur les deux axes.

- La capacité technique à exécuter les travaux d'entretien :

- compétence technique à réaliser les travaux d'entretien courants à la portée des bénéficiaires ;
- capacité à mobiliser les bénéficiaires à réaliser les travaux d'entretien.

Aucune des deux AUP ne répondent à ces exigences.

Ces deux AUP sont jugés en absolu par la qualité d'entretien des routes. L'axe Farahalana – Marojala présente un niveau d'entretien peu satisfaisant avec des tronçons qui présentent de nombreuses imperfections au niveau de l'entretien de la chaussée et des fossés. Par contre, le niveau d'entretien de l'axe Ampanefena – Befandriana est satisfaisant.

IV.2.3. AUTONOMIE FINANCIERE

Le système de péage permet aux deux AUP de s'assurer d'une certaine autonomie financière pour la prise en charge des travaux d'entretien courants. Par contre, ils ne peuvent pas encore assurer la prise en charge des travaux d'entretien périodiques. La collaboration avec le FER constitue une voie très intéressante à explorer en vue de l'obtention d'aide pour la réalisation des entretiens périodiques.



IV.2.4. LES PRINCIPALES CONTRAINTES RESENTIES PAR LES GROUPEMENTS

Comme pour la plupart des AUP, les principales contraintes ressenties concernent :

- la gestion de la relation avec les autorités communales qui sont les maîtres des ouvrages et pensent avoir droit de regard à la gestion des AUP et au système de péage ;
- la pression de certains notables du milieu qui exercent une certaine autorité et refusent de se soumettre aux règlements régissant les barrières.

IV.2.5. LES APPUIS PADANE

Le projet a apporté des appuis organisationnels substantiels dans la constitution, organisation et fonctionnalisation de ces AUP.

- sensibilisation et constitution des groupements ;
- appui organisationnel sur le montage avec la commune et les opérateurs économiques concernant le financement des groupements ;
- appuis consistant à dispenser les formations suivantes :
 - o principes associatifs ;
 - o gestion des groupements ;
 - o gestion financière et tenue des comptes ;
 - o diagnostic et évaluation participative ;
 - o préparation, élaboration et gestion de PTBA.

Les contraintes ressenties par le projet PADANE concernent les difficultés rencontrées à mettre sur place un système de gestion intégrant les groupements AUP, communes et opérateurs économiques. Une gestion intégrée assurant une certaine indépendance, surtout financière, aux AUP, tout en profitant des contributions des deux autres entités.

IV.2.6. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES

Les forces du système adoptées sont liées aux éléments suivants :

- système de péage assurant une certaine autonomie financière ;
- indépendance financière des AUP par rapport aux communes ;
- AUP bien intégrés socialement en incluant parmi leurs membres des représentants de différents Fokontany concernés, dont les présidents des fokontany ;
- possibilité de recours au fonds FER pour le financement des travaux d'entretien périodique.

Les faiblesses du système adoptées sont liées aux éléments suivants :

- manque de collaboration avec les autorités communales ;
- incapacité de prise en charge des travaux d'entretien périodique.



IV.3. PERSPECTIVES

Les AUP sont des organismes indispensables dans la gestion et l'entretien des routes rurales, gages de leur pérennité. Il est essentiel pour les autorités régionales et communales de mettre en place un système de dialogue et de collaboration avec ces AUP.

Les deux AUP restent actuellement fonctionnelles mais elles nécessitent encore certains appuis organisationnels, techniques et financiers que les collectivités locales pourraient leur fournir.

L'intégration des AUP dans la structure de développement de la région ou des communes est souhaitable.

